

LES DÉCISIONS en période de transition

— EN BREF —

En date du 30 mars 2020, la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, sous la présidence de M. Eric Racine, directeur général, a :

Autorisé la Commission scolaire à adhérer au regroupement d'achats pour la Gestion des matières résiduelles avec Collecto – Dossier #SAR260-2020 dès le 1^{er} juillet 2020 pour le secteur de la Haute-Yamaska et ce, pour une durée de deux (2) ans avec une option de trois (3) renouvellements d'une (1) année chacun. Le montant estimé est de 60 000 \$ par année pour un montant total de 300 000 \$ pour cinq (5) ans ;

Autorisé la Commission scolaire à adhérer au regroupement d'achats pour la *Gestion des matières résiduelles* avec Collecto – Dossier #SAR260-2020 dès le 1^{er} juillet 2020 pour le secteur de Brome-Missisquoi à partir du 1^{er} octobre 2021 jusqu'au 30 juin 2022 avec une option de trois (3) renouvellements d'une (1) année chacun. Le montant estimé est de 55 000\$ par année pour un montant total de 220 000\$ pour trois (3) ans et neuf (9) mois ;

Abrogé la résolution no pt 1920-002 et autorisé la participation de la Commission scolaire au mandat du Centre des services partagés du Québec pour la téléphonie cellulaire avec la compagnie désignée par ce service.

Il a de plus autorisé le directeur général à signer pour les achats au montant avant taxes de 176 000 \$ pour une durée de quatre (4) ans, incluant deux (2) années d'option (2 + 2) et toute commande s'y rapportant.

Pris acte du dépôt des résultats financiers périodiques du 2^e trimestre terminé le 31 décembre 2019.

[Consultez la version intégrale des résolutions.](#)